

**FICHE DE DONNES DE SECURITE**  
**Selon le règlement (CE) n°1907/2006**

02.04.08

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom du produit : hypochlorite de sodium à 2.6% de chlore actif

Emploi de la substance/de la préparation : Désinfectant et Désodorisant

**Producteur/Fournisseur :**

TOP HYGIENE

ZAC des Peyrardes

42170 ST JUST ST RAMBERT




[contact@top-hygiene.fr](mailto:contact@top-hygiene.fr)

**Service chargé des renseignements :** Département R&D

**Renseignement en cas d'urgence :** Numéro ORFILA (INRS) : +33(0)1-45-42-59-59

**2. Composition/Informations sur les composants**

Solution d'hypochlorite de sodium à 2.6% de chlore, tensio-actif et parfum

HYPOCHLORITE DE SODIUM	OXIT du ALQUIL DIMETALINA du COCO:
CAS: 7681-52-9	CAS : 70592-80-2
EINECS: 231-668-3	CLASIFICACION : X.N.R-38-R41-R50
CLASIFICACION: C,   N; R 31-34-50 2,5-10%	

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

#### Autres données :

Peut dégager des gaz toxiques au contact d'un acide

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

Transporter le sujet à l'air frais dans un endroit calme. Si nécessaire, appeler un médecin.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer les yeux abondamment avec de l'eau en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 20 minutes.

Si des troubles persistent, consulter un médecin.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Garder au repos et faire appel à un médecin.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

#### Moyen d'extinction approprié :

Eau

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome.

#### Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la

#### combustion, aux gaz produits :

Peut libérer des fumées toxiques et corrosives.

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de

diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Pomper le produit dans un réservoir propre de secours, récupérer le produit au maximum.  
Neutraliser avec une solution diluée de thiosulfate de sodium. Arroser abondamment après neutralisation.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

**Stockage :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 25°C.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides, métaux (cuivre, aluminium,

zinc, métaux léger ...), hydrocarbures, beaucoup de matières organiques

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Protection respiratoire :**

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

**Protection des mains :**

Type de gants conseillé :

- Nitrile

**Protection des yeux et du visage :**

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique : Liquide transparent, légèrement jauni avec agitation produit écume.

Couleur : jaune très clair

Odeur : légèrement chlorée et parfumer

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : Base faible.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : 1'045 – 1'050 mg/ ml a 20° C.

PH : Fortement alcalin.

**Autres données :**

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

## **10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

### **Conditions à éviter :**

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées rubrique 7.

Ne pas exposer à la lumière, à la chaleur.

### **Matières à éviter :**

Acides, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers...), hydrocarbures

### **Produits de décomposition dangereux :**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

La solution se décompose à la chaleur avec formation de chlore, acide hypochloreux, chlorate de sodium.

## **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### **En cas d'exposition par inhalation :**

irritation nasale, de gorge et des voies respiratoires.

### **En cas d'ingestion :**

nausées, vomissements, douleurs abdominales

### **En cas de projections ou de contact avec la peau :**

rougeur, irritation

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer sécheresse, crevasses, dermatoses.

### **En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

rougeur, irritation

Peut causer une légère incommodité aux yeux sans toutefois les blesser.

## **12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### **Mobilité :**

complètement soluble dans l'eau

### **Écotoxicité :**

A de fortes concentrations, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

## **13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### **Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### **Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### **Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18

septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V

(Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## **14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

## **15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Dispositions particulières :**

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

**16 - AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:**

R 31 Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

R 34 Provoque des brûlures.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.